Réf. Farde e-Assemblées : 2557957

N° OJ : **134**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023

Objet : Asbl "CIAUD".- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant qu'avec la publication d'un magazine bimensuel, d'un site internet et l'organisation de conférences internationales, d'expositions et du Prix d'Architecture de Bruxelles, A+ Architecture en Belgique est la référence du secteur ;

Considérant que l'objectif le plus important de l'organisation est de mettre en valeur et d'encourager les architectes et toutes les professions connexes, et ainsi contribuer à un développement de qualité de notre environnement bâti ;

Considérant que la Ville souhaite soutenir le fonctionnement du Centre d'information sur l'architecture, l'urbanisme et le design (CIAUD) en 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design (CIAUD) pour 2023 est approuvé.

Article 2
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)